



URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial – il est saisi – que le Département Urbanisme est saisi – que le Gouvernement est saisi – d'une demande de:

permis d'urbanisation – modification de permis d'urbanisation – permis d'urbanisme – permis d'urbanisme de constructions groupées – certificat d'urbanisme n°2

Le demandeur est la société Carrefour Belgium SA ayant son siège à 1930 Zaventem, Da Vincilaan, 3

Le terrain concerné est situé à 4710 Lontzen, rue Mitoyenne, 910B et cadastré Div I Sect G N° 5K.

Le projet consiste en l'installation et la régularisation de différents panneaux publicitaires et présente les caractéristiques suivantes :

Article 439 1° et 440 1°: Dérogation au guide régional d'urbanisme.

Le dossier peut être consulté du lundi au vendredi de 9h à 12h et le jeudi de 14h à 19h à l'adresse suivante : rue de l'Eglise, 46 à 4710 Lontzen.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Mme Hompesch téléphone 087/89 80 57 mail manuela.hompesch@lontzen.be, dont le bureau se trouve à 4710 Lontzen, Rue de l'Eglise, 46.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 08/09/2023 au 22/09/2023 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : rue de l'Eglise, 46 à 4710 Lonten,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : manuela.hompesch@lontzen.be

Lontzen, le 04/09/2023

Par le Collège :

Le Directeur général,

R. RITZEN

Le Bourgmestre, P.THEVISSEN